



VILLE DE TARARE

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Publié le 11/07/2022

ID : 069-216902437-20220708-DGS22_31-AR



DGS22-31_20220708_AVENANT N°1 MARCHÉ DE TRAVAUX
AD'AP – CONSTRUCTION ASCENSEUR ÉCOLE MATERNELLE
SERROUX – LOT N°2

Décision du Maire

(article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC À PROCÉDURE ADAPTÉE DE TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ – CONSTRUCTION D'UN ASCENSEUR POUR L'ÉCOLE MATERNELLE SERROUX – LOT N°2

Le Maire de Tarare,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique notamment les articles L.2123-1et R.2123-1 1°,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a accordé une délégation à Monsieur le Maire conformément à l'article L.2122-22 précité,

Vu la décision du Maire DGS21-33 du 6 octobre 2021 portant approbation du marché public à procédure adaptée (Mapa) de travaux de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) et précisément la construction d'un ascenseur pour l'école maternelle Serroux,

Vu le marché public relatif aux travaux de la construction d'un ascenseur pour l'école maternelle Serroux, lot n°2 (élévateur) avec la société Myd'l en date du 18 octobre 2021 d'un montant de 42 657,16 € HT,

Vu le budget primitif 2022,

Considérant la modification de prestations lors de l'exécution du projet,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer l'avenant n°1 pour le lot n°2 d'un montant de – 1 867,26 € HT avec la société Myd'l ce qui porte à 40 789,90 € HT le montant du lot n°2.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyen sur www.telerecours.fr.

Décision certifiée exécutoire

- Reçue en Préfecture ou Sous-Préfecture

le 11-07-2022

- Publiée le

11-07-2022

Le Maire, Bruno PEYLACHON



Fait à Tarare
Le 8 juillet 2022

Le Maire de Tarare
Bruno PEYLACHON

